

Conditions Générales de Vente

FÉDÉRATION BRETONNE DE TOURAINE

CENTENAIRE / Festival TOUR'N BREIZH

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent de plein droit et sans restriction à l'ensemble des ventes effectuées pour l'achat de place(s) de spectacle(s) sur le site HelloAsso, prestataire de ventes choisi par l'association "Fédération Bretonne de Touraine" auprès d'acheteurs non professionnels et sur place à l'entrée des manifestations proposées par la fédération bretonne de Touraine dans le cadre de son centenaire nommé festival TOUR'N BREIZH.

L'achat de billets par l'acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Le Festival Tour'N Breizh marque le centenaire de la Fédération Bretonne de Touraine, à cette occasion, l'association organise des concerts, spectacles et festou noz. Afin de pouvoir y assister, des billets sont proposés à la vente à distance sur le site HelloAsso et sur place le jour de la manifestation

Les offres de billets s'entendent dans la limite des places disponibles.

Pour les ventes sur HelloAsso :

Toute personne effectuant un achat de billet ou de produit sur le site internet HelloAsso est invitée à lire attentivement les CGV qui visent à définir les relations contractuelles entre elle et la Fédération Bretonne de Touraine, ainsi que les conditions applicables lors de l'achat de billets en ligne.

La confirmation de la commande via le site HelloAsso entraîne la conclusion du contrat définitif. Cela implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur de l'intégralité des CGV, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance à la validation de son achat, étant précisé que le paiement emporte leur acceptation.

Ces Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, notamment liées à la situation sanitaire et aux annonces du gouvernement.

Conditions Générales de Vente

FÉDÉRATION BRETONNE DE TOURAINE

CENTENAIRE / Festival TOUR'N BREIZH

Article 1 : Conditions Générales

Les billets, qu'ils soient achetés en ligne ou sur place, ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés sauf erreur de date ou d'horaire sur le billet . Il ne vous sera délivré aucun duplicata.

Leur revente est interdite. Le billet devra être présenté aux contrôleurs.

Il appartient à l'acheteur de vérifier l'exactitude de la commande en ligne et de signaler immédiatement toute erreur.

En cas d'achat de billets à tarif réduit, un contrôle des justificatifs sera effectué à l'entrée de la manifestation. Si l'acheteur n'est pas en mesure de fournir de justificatif, la différence sera réclamée à l'entrée de la manifestation (au prix des préventes en cas d'achat en ligne).

L'association n'a pas vocation à vendre les billets à des professionnels, mais uniquement à des particuliers.

Le Vendeur se réserve donc le droit de refuser les achats par un même festivalier de billets en quantités importantes.

Les acheteurs sont avertis que des clips vidéo sont tournés et que des photos sont prises pour les besoins de la communication du Festival Tour'N Breizh pendant la manifestation, leur image est donc susceptible d'y figurer.

Par l'achat des billets et la participation aux manifestations s'en suivant, les acheteurs autorisent donc l'exploitation de leur image et des personnes pour qui ils ont pris un billet. En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'association ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

Le bureau se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires, du programme ou encore d'une séance ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète du Festival Tour'N Breizh. Dans ce dernier cas, seuls les billets seront remboursés. Les frais de transport, d'hôtellerie, de gestion et d'envoi restent à la charge des festivaliers.

Conditions Générales de Vente

FÉDÉRATION BRETONNE DE TOURAINE

CENTENAIRE / Festival TOUR'N BREIZH

Article 2 : Tarifs

Les prix des billets sont indiqués en euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de traitement de la réservation en ligne.

Les tarifs des billets sont différents selon chaque manifestation compte tenu de la diversité des prestations qui peuvent avoir lieu et ne peuvent être définis par avance.

Article 3 : Réservation en ligne

Le mode de paiement immédiat est le paiement par CB (Carte Bancaire).

La réservation de billet s'effectue en temps réel. Notre serveur vous informe en temps réel sur la disponibilité au moment de votre commande.

Lors de votre réservation, la page "mon panier" est un récapitulatif de ce que vous êtes en passe de commander. Cette page ne vous informe que sur la commande en cours. Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire.

La Fédération Bretonne de Touraine ne peut être tenue responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos transactions en toute sécurité.

Vous recevrez un e-mail confirmant l'achat de vos places pour le Festival Tour'N Breizh. Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation. En cas de non-réception de cet e-mail, vérifiez votre filtre antispam et écrivez-nous à fedebretonne37@gmail.com.

Vous les recevez directement dans votre boîte mail avec le message confirmant l'achat de vos places. Vous devrez alors les imprimer et les présenter au contrôle, ou bien présenter votre téléphone portable et les places sous format numérique.

Si vous ne recevez pas vos billets dans les secondes qui suivent votre paiement, contactez-nous : fedebretonne37@gmail.com.

Conditions Générales de Vente

FÉDÉRATION BRETONNE DE TOURAINE

CENTENAIRE / Festival TOUR'N BREIZH

Article 4 : Modification ou annulation d'une commande en ligne

Dans la rubrique "mes réservations", le client qui a déjà fait des réservations et dont le paiement a été effectué par carte bancaire peut ajouter une nouvelle commande. Cependant, il ne peut en aucun cas modifier ou supprimer de lui-même les produits d'une commande réglée. Dans ce cas contactez la FBT sur fedebretonne37@gmail.com ou faites une nouvelle commande pour ajouter des places aux activités désirées dans la limite des disponibilités.

Dans le cas où un produit serait modifié sur un élément essentiel ou annulé par la Fédération Bretonne de Touraine du fait d'un prestataire, l'acheteur, doit après en avoir été informé, accepter la modification proposée, sans pouvoir prétendre à une quelconque compensation.

La non-présentation de l'acheteur au contrôle ou le non-respect des règles en vigueur pour intégrer l'événement ne donne pas droit au remboursement. Le Festival conserve alors le montant total de la commande.

Article 5 : Achat le jour même de la manifestation

L'acheteur sera soumis aux mêmes conditions de ventes avec la possibilité de payer en espèces, chèques ou CB. Les barèmes de tarifs seront appliqués dans les mêmes conditions, sauf préventes.

Article 6 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : fedebretonne37@gmail.com

Conditions Générales de Vente

FÉDÉRATION BRETONNE DE TOURAINE

CENTENAIRE / Festival TOUR'N BREIZH

Article 7 : Droit applicable

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.

Article 8 : Règlement des différends

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes, relève des tribunaux français dans les conditions de droit commun.

En présence d'un conflit avec l'association, outre le recours juridictionnel, le Festivalier peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles) ou à tout mode alternatif de règlement des différends.